

Faire garder ses enfants à domicile

Différents modes de garde des enfants de moins de 3 ans existent sur le territoire :

- Accueil collectif (Multi-accueil)
- Assistants maternels
- Garde d'enfant à domicile

Le Relais Assistants Maternels vous accompagne plus spécifiquement dans vos démarches de recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) employé(e) à votre domicile.

Si vous faites le choix d'une garde d'enfant à votre domicile (emploi direct ou par le biais d'un prestataire), pour plus de souplesse d'organisation, les accompagner à l'école, compléter un autre mode de garde, le RAM peut répondre à vos interrogations.

En cas d'emploi direct, vous serez responsable du recrutement et des démarches administratives qui incombent à l'employeur : contrat de travail qui définira les tâches selon vos besoins et souhaits (prise en charge des enfants, accompagnements à l'école, sorties, ménage, courses ...), déclaration à Pajemploi...

Les gardes d'enfants à domicile ne sont pas soumises à l'agrément de la Protection Maternelle et Infantile du Département, contrairement aux assistants maternels.

Gardes d'enfants à domicile et Assistants Maternels agréés sont accueillis au RAM pour les temps collectifs avec les enfants, moments de partage et de rencontres très appréciés des tout petits et des professionnel(le)s de la petite enfance.

En plus de ces temps ressource, le RAM peut aussi leur permettre d'accéder à la formation continue à laquelle ils (elles) peuvent prétendre pour enrichir leur pratique.

Pour plus de précision vous pouvez contacter votre Relais assistant Maternel de secteur (Tencin La pierre, Champ près Frogès) : 118 allée du pré sec 38570 Tencin, 06 38 10 94 52, ram.moyengresivaudan@le-gresivaudan.fr.